

Principaux frais du contrat *



Le PER EXPERT

Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré situé au début de la notice.

Montant minimal de versement initial	900,00 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	25,00 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan	
Frais des supports en gestion libre	
Support fonds en Euros	0,75%
Support unités de compte	1,00%
Frais des supports en gestion pilotée par horizon	
Support fonds en Euros	0,75%
Support unités de compte	0,50%
Frais de gestion des fonds	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	2,17%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,87%
Fonds obligations (moyenne)	1,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,53%
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,47%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,16%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,76%
2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil Prudent	2,45%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,06%
Profil Equilibre	2,63%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,72%
Profil Dynamique	2,77%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,89%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	néant
Frais proportionnels	néant

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,95%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Gratuit
Frais d'arbitrage libre	
Proportionnels ou forfaitaires	0,20% du montant transféré, majoré de 30€
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1 arbitrage par année civile
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % pendant 5 ans, puis 0%
Frais sur les versements de rente	3% des arrérages de rente
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.